



07 FEV 2022

Appel D'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence
N° 06/AONO/R-OU/D-NOUN/C-NJM/CIPMP-TBEC/2022 du 03/02/2022
Pour les travaux de construction d'une fourrière municipale dans la Commune de Njimom,
Département du Noun, Région de l'Ouest.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2022, le Maire de la commune de Njimom, Autorité Contractante, lance pour le compte de sa commune, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction **d'une fourrière municipale dans la Commune de Njimom, Département du Noun, Région de l'Ouest.**

2. Consistance des travaux

L'Appel d'Offres porte sur les travaux de construction **d'une fourrière municipale dans la Commune de Njimom, Département du Noun, Région de l'Ouest.**

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive (Voir devis quantitatif):

- Travaux préparatoires ;
- Fondation ;
- Maçonnerie, élévation ;
- Menuiserie bois et Métallique ;
- Électricité ;
- Plomberie sanitaire ;
- Revêtement ;
- Peinture ;
- Toiture.

3. Délais d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par le Maître d'Ouvrage est de trois (03) mois et comprend les périodes de pluies. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4. Allotissement Les travaux sont repartis en un seul lot.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **10 000 000 (dix millions de francs CFA).**

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de travaux publics et de Bâtiments de droit camerounais et installées au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2022.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offre qui est de **deux cent mille (200 000) francs CFA** délivrée par une banque ou un organisme financier agréée par le Ministre chargé des Finances. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Njimom (Secrétariat Particulier du Maire).

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Les Dossiers d'Appel d'Offres pourront être consultés et retirés aux heures ouvrables dès publication du présent Avis auprès de la Mairie de Njimom (Secrétariat Particulier du Maire) sur présentation de l'original d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune de Njimom d'une somme non remboursable de **vingt mille (20 000) francs CFA**.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devra parvenir à la Mairie de Njimom, (Secrétariat Particulier du Maire), au plus tard le **02 MARS 2022** à ___ heures, heure locale et devra porter la mention :

« Appel D'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence

N° 06/AONO/R-OU/D-NOUN/C-NJM/CIPMP-TBEC/2022 du 03/02/2022

Pour les travaux de construction d'une fourrière municipale dans la Commune de Njimom, Département du Noun, Région de l'Ouest.

À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT ».

12. Recevabilité des offres

1. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
2. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
3. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque ou un organisme financier agréée par le Ministère des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 10 2 MARS 2022 à _____ heures par la Commission Communale Interne de Passation des Marchés Publics de Njimom sis à l'hôtel de ville de Njimom.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1^{ère} étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) ;
- 2^{ème} étape Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) ;
- 3^{ème} étape Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif et non régularisée dans les 48 heures suivant l'ouverture des plis ;
- N'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères à l'analyse des Offres;
- Omission dans l'Offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence du cautionnement de soumission ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou pièce scannée ;

Principaux critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre (**03 critères**);
- l'expérience du soumissionnaire (**06 critères**) ;
- le personnel d'encadrement du cocontractant (**06 critères**) ;
- les moyens matériels mis à la disposition du projet (**10 critères**);
- une description technique sur les travaux et un rapport de visite du site (**07 critères**);
- l'offre financière du cocontractant (**04 critères**).

NB. Voir grille d'évaluation dans les annexes du DAO

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre « évaluée » la moins disante et remplissant les capacités techniques (70% des critères) requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires. Le tableau ci-après fait état de la présentation succincte des détails liés à cet Appel d'Offre :

N°	Désignation	Coût prévisionnel du projet	Cautionnement provisoire (FCFA)	Frais d'acquisition du DAO (FCFA)
1	Travaux de construction d'une fourrière municipale dans la Commune de Njimom, Département du Noun, Région de l'Ouest.	10 000 000	200 000	20 000

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements d'ordres techniques

Les renseignements d'ordres techniques peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Njimom (Secrétariat Particulier du Maire).

18. ADDITIF

Le Maire de la commune de Njimom (Autorité Contractante) se réserve le droit d'apporter modification en cas de besoin à cet Appel à concurrence qui devra être consulté dans le Journal Officiel des Marchés Publics (JDMP) édité par l'ARMP.

Njimom, le 10 3 FEV 2022

Le Maire de la Commune de Njimom
(AUTORITÉ CONTRACTANTE)

AMPLIATIONS

- MINMAP/Noun (Pour information)
- ARMP / OU (pour publication et archivage) ;
- P/CCIPMP/Njimom (Pour information) ;
- MINDDEVEL/NOUN ;
- Classement/ Archives ;
- Affichage.

